

Quelle est la récolte annuelle de bois en France métropolitaine : est-elle durable ?

La récolte des bois en France métropolitaine comporte deux volets : une partie est auto-consommée, sous forme essentiellement de bois de feu, par les propriétaires privés et les habitants des communes (affouage) ; l'autre partie est commercialisée par les propriétaires publics (Etat, collectivités) et privés. Au cours de la période 1985-2015, la récolte commercialisée de la forêt française métropolitaine s'est accrue de 20 % du fait d'une augmentation structurelle de la demande en bois d'industrie et de feu, à laquelle s'est ajouté l'impact conjoncturel des tempêtes de 1987, 1990, 1999 et 2009. Selon les prévisions réalisées à l'horizon 2035 à partir de l'état de la ressource, cette croissance de la récolte de bois devrait se poursuivre. Cette augmentation de la récolte de bois procède-t-elle d'une gestion durable des forêts ?

La forêt en France métropolitaine : quelle récolte aujourd'hui ?

La récolte commercialisée en 2015 en France métropolitaine représente 37,4 millions de mètres cubes (Mm³) sur écorce. Elle se répartit en trois grandes catégories : le bois d'œuvre destiné au sciage, tranchage et déroulage en représente la moitié (18,9 Mm³) ; le bois d'industrie va surtout aux panneaux et à la pâte à papier (10,1 Mm³) et, pour le reste, aux poteaux (0,6 Mm³) ; le bois de feu sous forme de bûches et de plaquettes (7,8 Mm³), est en forte progression. S'y ajoute une récolte autoconsommée, non commercialisée, utilisée principalement pour l'énergie, estimée entre 18 et 25 Mm³ (selon l'étude FCBA-IGN/ADEME de 2016 et l'édition 2015 des indicateurs de gestion durable de forêts françaises métropolitaines IGN/MAAF). La récolte de bois de feu, commercialisée ou non, est majoritairement feuillue, mais celle de bois d'industrie est résineuse à près de 60% et celle de bois d'œuvre à plus de 70%. En surface, on rappellera que les forêts françaises sont aux 2/3 feuillues et un 1/3 résineuses. Les principales essences de ce bois d'œuvre sont, dans l'ordre décroissant, les sapins et épicéas, le pin maritime, les chênes (sessile et pédonculé), le peuplier et le hêtre. Pour les volumes de bois commercialisé, les principales régions (anciennes configurations) sont : Aquitaine (19%) suivie de la Lorraine (11%), puis Auvergne, Rhône-Alpes et Bourgogne avec chacune 7%, et Limousin et Franche-Comté avec chacune 6%.

Cette récolte intervient largement dans le cadre d'une certification de la gestion durable des forêts (PEFC ou FSC) qui concerne plus de 50% des bois d'œuvre et d'industrie et plus de 40% du bois énergie. Il est évidemment utile, du point de vue de la gestion durable des forêts, d'appréhender l'effet de cette récolte totale, commercialisée ou non, sur le stock de bois en forêt. Cet effet est évalué par l'inventaire forestier national réalisé par l'IGN qui quantifie la croissance annuelle (production biologique), la mortalité naturelle qui vient en déduction, enfin les prélèvements de bois.

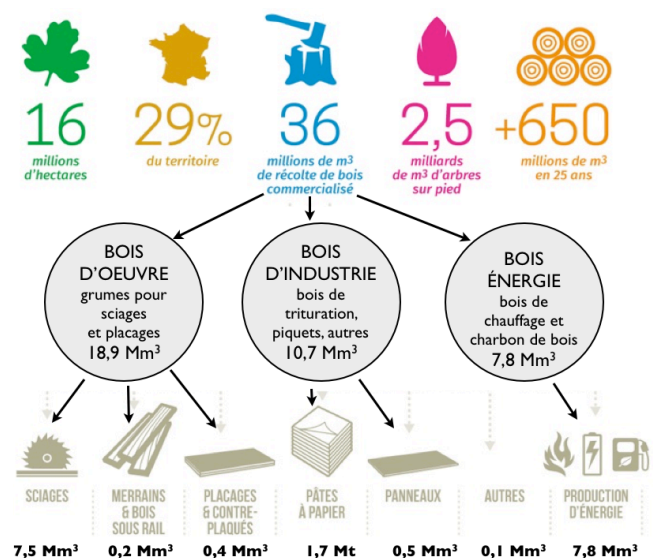


Figure 1. Les chiffres de la forêt et du bois en 2015 - Source : Agreste - MAAF (2014, 2016)

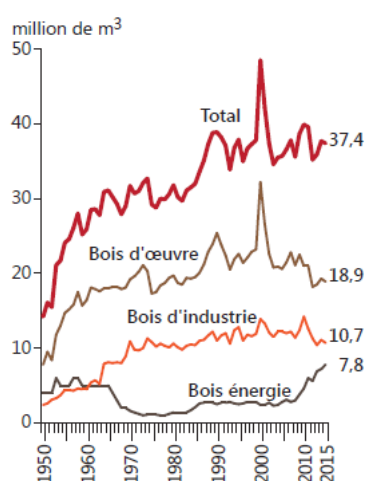
Ainsi, sur la période 2005-2013, et en se référant au volume des seules tiges des arbres (hors branches) et au-dessus d'un diamètre de 7 cm (volume dit « bois fort tige »), la production biologique s'élève à 91,3 Mm³/an, la mortalité naturelle à 8,5 Mm³/an, et les prélèvements à 41,4 Mm³/an. Il en résulte que **le taux de prélèvement de bois dans les forêts françaises métropolitaines est de l'ordre de 50%** (obtenu en divisant 41,4 Mm³ par la production biologique nette égale à 91,3-8,5=82,8 Mm³). Il en résulte une forte augmentation du volume de bois sur pied en forêt qui évolue au rythme d'un doublement en 50 ans. Ce taux moyen de prélèvement masque cependant des disparités entre les essences (taux est plus élevé pour les résineux), les catégories de propriétés (taux est plus faible pour les forêts privées), les conditions d'accès à la ressource, les régions (la Nouvelle Aquitaine a été contrainte à de forts prélèvements par les deux tempêtes de 1999 et 2009).

En conclusion, le prélèvement est cohérent avec les inventaires réalisés en forêt tandis que la récolte correspond aux quantités effectivement mobilisées pour les différents usages.

Encadré 1. Quelle différence entre prélèvement et récolte ?

Les prélèvements dont il est ici question se distinguent de la récolte pour plusieurs raisons : ils ne considèrent que le volume des tiges alors que des parties de branches sont récoltées ; ils englobent des pertes d'abattage qui, par définition, ne sont pas récoltées ; ils s'évaluent sur une dizaine d'années alors que la récolte commercialisée fait l'objet d'une enquête annuelle et que la récolte non commercialisée provient d'enquêtes périodiques auprès des ménages dont les déclarations ne différencient pas strictement le bois venant de forêt.

Quelles évolutions de la récolte au cours des dernières décennies ?



La récolte de bois commercialisé a globalement progressé au cours des dernières décennies (fig.2) mais différemment selon la destination des bois et les essences. Les bois d'œuvre et d'industrie se sont renforcés jusqu'en 2000 environ avant de stagner, voire décliner, hors effets des tempêtes de 1999 et 2009. Le bois énergie, qui avait quant à lui plutôt décliné, a commencé sa reprise pour se développer rapidement avec des politiques clairement en sa faveur et parvenir ainsi à stabiliser la récolte globale. Au sein du bois d'œuvre, la part des feuillus a considérablement baissé. Pour ce qui est du bois d'industrie, elle s'est dégradée après avoir augmenté jusqu'en 1980.

Figure 2. Récolte de bois commercialisé de 1950 à 2015. Source : SSP - Agreste - Enquête annuelle de branche exploitation forestière.

Quelle récolte potentielle à l'horizon 2035 ?

Une estimation réaliste des volumes de bois exploitables à l'échéance 2035 a été faite par un consortium FCBA-IGN/ADEME qui a utilisé des données inédites comme les mesures directes des prélèvements en forêt, la cartographie des forêts privées dotées d'un plan simple de gestion (PSG) et les cartes des zonages réglementaires (encadré 1). Ce travail s'est par ailleurs appuyé sur une méthodologie éprouvée (fig.3). Les résultats des simulations ont été produits en 2016 et font apparaître **une ressource supplémentaire potentiellement abondante** (fig.4, encadrés 2 et 3).

Encadré 2. Les approches suivies (fig.3) - Source : étude FCBA-IGN / ADEME (2016)

Les disponibilités en bois ont été calculées avec des modèles adaptés aux données de l'inventaire forestier national réalisé par l'IGN, et selon deux scénarios sylvicoles pour les 20 prochaines années: i) un scénario de « sylviculture constante » simule le maintien des pratiques actuelles observées ; ii) un scénario de « gestion dynamique progressif » consiste à augmenter progressivement les taux de coupe du scénario de sylviculture constante jusqu'à un niveau variable selon les catégories de propriétés et les zonages de gestion et dans le respect des principes de la gestion durable.

Les disponibilités en bois sont ventilées suivant les types d'usages potentiels des bois : bois d'oeuvre potentiel (BO-P), bois industrie bois énergie potentiel (BIBE-P) et Menus Bois (MB) qui incluent toutes les branches et brindilles de moins de 7 cm. Les volumes inexploitable pour des raisons physiques, environnementales ou économiques sont retranchés de la disponibilité brute pour obtenir la disponibilité technique et économique, dans laquelle les prélèvements actuels sont réalisés, le reste constituant la disponibilité supplémentaire.

Figure 3. Principales étapes de calcul de la disponibilité, depuis les données d'inventaire à la disponibilité supplémentaire - Source : étude FCBA-IGN / ADEME (2016)

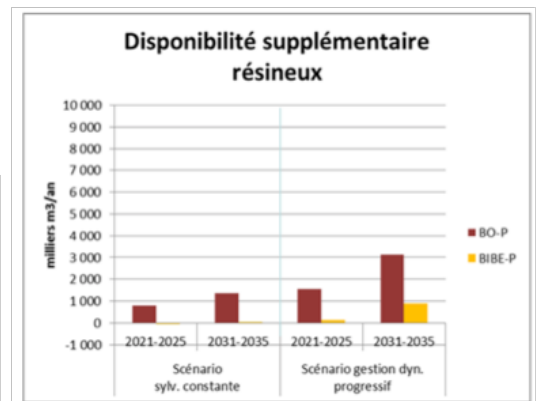
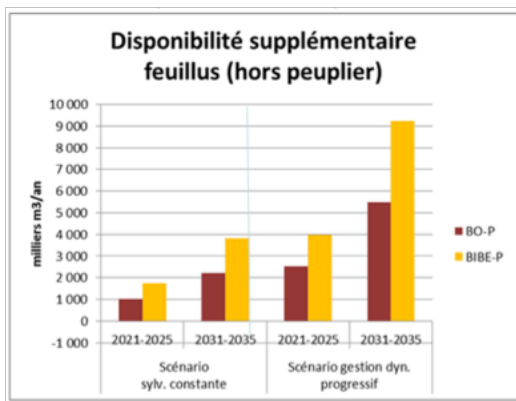
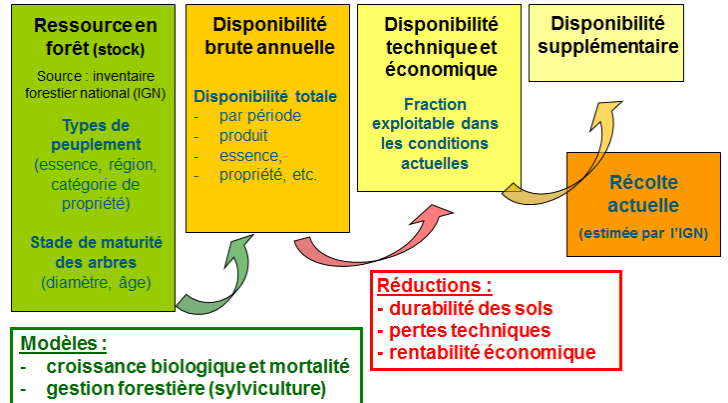
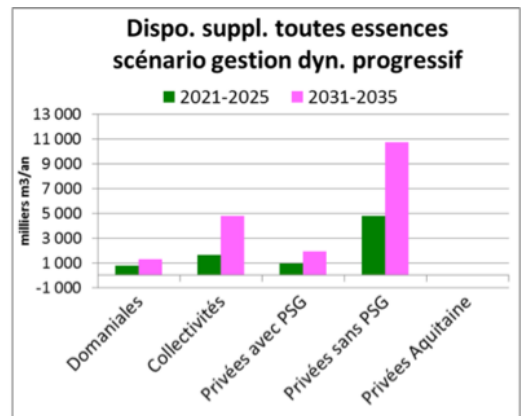
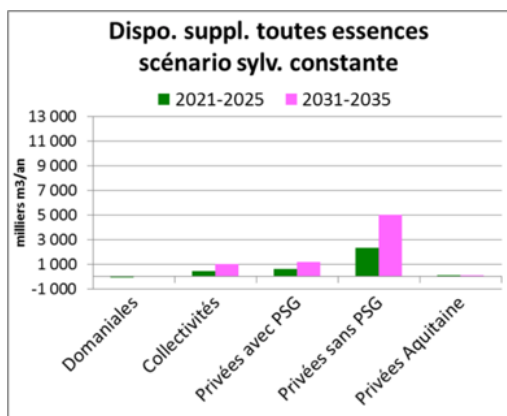


Figure 4. Disponibilité en bois à l'horizon 2035 par groupe d'essences et types de forêt en fonction de deux scénarios : sylviculture constante et scénario progressif de gestion dynamique - Source : étude FCBA-IGN / ADEME (2016)



Encadré 3. Quelle disponibilité supplémentaire ?

La disponibilité supplémentaire totale s'établirait en 2031-2035 à +7,6 Mm3/an avec le scénario de sylviculture constante (du fait de la seule évolution des classes d'âge dans la forêt française) et +19,8 Mm3/an avec le scénario de gestion dynamique progressif (avec en outre l'augmentation des taux de prélèvement). Les volumes additionnels croissent pour toutes les catégories de bois. Près de 80 % de la disponibilité supplémentaire concerne des essences feuillues, avec entre 6,1 Mm3/an et 15,8 Mm3/an en 2013-2035 selon le scénario mis en œuvre, dont la majorité de bois d'industrie et énergie. Les marges de croissance chez les résineux sont très limitées avec le scénario de sylviculture constante (+1,4 Mm3/an en 2031-2035) et exclusivement constituées de bois d'œuvre. La dynamisation de la gestion permettrait de mobiliser 4 Mm3/an en 2031-2035, dont seulement 0,9 Mm3/an de bois d'industrie et énergie, le plus souvent en montagne. La disponibilité supplémentaire est fortement concentrée dans les petites propriétés privées, sans plan simple de gestion (PSG).

Elle y atteint 5,2 Mm³/an en 2031-2035 avec le scénario de sylviculture constante et 11,8 Mm³/an avec le scénario dynamique progressif, soit 60 % du total national. En forêt publique, le scénario de sylviculture constante ne produit quasiment pas de disponibilité supplémentaire, avec +1 Mm³/an en 2031-2035 exclusivement dans les forêts des collectivités. La dynamisation de la gestion, là où elle est possible, porterait la disponibilité supplémentaire à +6,1 Mm³/an en 2035, majoritairement sous la forme de bois feuillus dans les forêts des collectivités. Source : étude FCBA-IGN / ADEME (2016).

Quelle récolte durable ?

La capacité de la forêt française à offrir une ressource naturelle renouvelable est actuellement sous-utilisée et permet une augmentation sensible de la récolte à l'horizon 2035. Si ce potentiel est sans doute insuffisant pour faire face à la demande de résineux, il est très substantiel en matière de feuillus. Une meilleure valorisation de ce potentiel nécessite un développement affirmé de la gestion des forêts, surtout privées, la recherche de solutions permettant de substituer du bois d'œuvre feuillu à du bois d'œuvre résineux et, de façon générale, un essor de l'ensemble de la filière forêt-bois soutenue par une politique ambitieuse. Des précautions restent nécessaires pour garantir au mieux localement la gestion durable des forêts. Les dispositifs institutionnels sont nombreux pour cela, y compris la certification. D'autres viennent s'y ajouter pour s'adapter à des contextes nouveaux : le développement des bioénergies incite notamment à veiller à la durabilité des sols et à la préservation des habitats remarquables. Des recommandations sont édictées à ce sujet.

La gestion durable des forêts consiste à prendre en compte l'ensemble des rôles de la forêt au profit des générations futures comme des générations présentes. Le faible taux actuel de prélèvement de bois dans les forêts françaises pose plusieurs problèmes à cet égard : il échoue à utiliser efficacement une ressource naturelle renouvelable ; il peut aboutir à une prise en compte insuffisante de rôles qui, au-delà de l'offre de bois, nécessiteraient une sylviculture plus marquée ; c'est en particulier le cas de la prévention des risques face aux menaces que constituent le vent, la sécheresse, les incendies, où certains organismes biologiques ; il est enfin susceptible d'empêcher de transmettre aux générations futures des forêts en pleines santé et vitalité. Une augmentation raisonnée des récoltes de bois dans les forêts françaises métropolitaines apparaît ainsi particulièrement souhaitable.



Figure 5. Chargement de bois en forêt - (Source : ONF)

Recommandation : consulter les fiches 3.11 et 7.04 et :
http://inventaire-forestier.ign.fr/spip/IMG/pdf/IF_prel-prod_web2.pdf
http://inventaire-forestier.ign.fr/spip/IMG/pdf/IGD_2015_FR.pdf
<http://www.fcba.fr/actualite/le-memento-2015-est-en-ligne>

Ce qu'il faut retenir

- La récolte reste très inférieure à l'accroissement biologique des forêts
- Au cours des dernières décennies, la récolte annuelle totale de bois commercialisé a légèrement augmenté avec une certaine stabilité depuis 20 ans
- À noter les pics de récolte liés aux tempêtes et le «boom» du bois énergie
- La récolte de bois d'œuvre résineux s'accroît tandis que celle des feuillus chute.
- Il existe un fort potentiel de bois supplémentaire récoltable dans de bonnes conditions de durabilité, surtout pour le bois d'œuvre feuillu, beaucoup moins pour les résineux.